**ELECTIONS AU CONSEIL DE FACULTES[[1]](#footnote-1) PSYCHO / STAPS**

**Scrutin des 5 et 6 novembre 2024**

Collège : ETUDIANT.E.S de l’établissement de la faculté de PSYCHO / STAPS

Nombre de sièges à pourvoir : **2 titulaires – 2 suppléants**

**LISTE DES CANDIDATS**

Les listes doivent être accompagnées des déclarations individuelles de candidatures (modèle ci-après) signées par chaque candidat et accompagnée d’une photocopie de leur carte étudiante, certificat de scolarité ou d’une pièce d’identité.

**Les listes peuvent être incomplètes dès lors qu'elles comportent un nombre de candidats au moins égal au nombre de sièges de membres titulaires à pourvoir.**

**Les candidat.e.s sont rangés par ordre préférentiel.**

**Chaque liste de candidat.e est composée alternativement d’un.e candidat.e de chaque sexe.**

**NOM DE LA LISTE :**

et le cas échéant Appartenance ou soutien dont la liste bénéficie : cette mention n’est pas obligatoire (art. D 719-23 du code de l’éducation). Elle est portée sous la responsabilité du responsable de la liste :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nom et prénom des candidats  N° 1 (titulaire)      N° 2 (titulaire)       N° 3 (suppléant)       N° 4 (suppléant)        |  |  |

Fait à Nîmes, le

Nom et Signature de la personne qui dépose la liste :

 **Nom et coordonnées du/de la délégué.e de liste, obligatoirement candidat.e, qui pourra représenter la candidature au Comité Electoral Consultatif :**

Nom – Prénom :

Tél. professionnel :

Tél. personnel :

Mail :

1. Les FACULTES remplacent les anciens départements de formations. Elles sont au nombre de 5 :

- Faculté de design

- Faculté de droit-économie-gestion

- Faculté de lettres langues histoire

- Faculté de STAPS et de psychologie

- Faculté des sciences [↑](#footnote-ref-1)